

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.166
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION

Carrefour route express
intercommunale/RN.150
Réutilisation de délaissé
de voirie (Abandon du
droit de préemption)

DATE DE CONVOCATION

8 Octobre 1982

DATE D'AFFICHAGE

8 Octobre 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 17
Nombre de votants 19

Pour
Contre
Abstentions.

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le quinze octobre à vingt heures trente
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. Pierre LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD
BOUCHET, Adjoints - Mme TACQUET, Me TAP, MM. PELLETIER, DUFEIL,
BOULAN, PAPEAU, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, BOISARD,
GUICHAOUA.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MAURELLET par M. DUFEIL
DUFOUR par M. LACHAUD

Absents : MM. BOUTET, BUJARD, BERLAND, BROTRÉAU, CABAL, MONTRON,
POUGET, VIAUD

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le plan des lieux

DECIDE :

- d'abandonner son droit de préemption sur toutes les parcelles
concernées par l'opération et notamment les parcelles
AT 354 et AT 357, afin de permettre au SIVOM de négocier la
vente de ces parcelles aux riverains.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



(Handwritten signature)